

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 5 décembre 2024.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Pas de communication.

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Pas de communication.

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Questions de Monsieur le Conseiller communal Grossenbacher et de Monsieur le Conseiller communal Bolay concernant les tarifs d'électricité

Rappelons que les taxes ne sont en aucune manière liées au coût des tarifs de l'électricité. La consommation électrique (kilowatt / heure) n'est qu'un vecteur facilitant la perception de taxes qui n'ont pas directement de relation avec l'électricité.

Il y a lieu également de préciser que ce ne sont pas les communes qui livrent de l'électricité, mais des gestionnaires de réseau de distribution (GRD). Pour rappel, Belmont est GRD pour la basse tension uniquement. À ce jour, seules sept communes sont distributrices dans le Canton de Vaud. S'agissant du tarif de l'électricité, deux entités distinctes le composent, d'une part l'énergie et d'autre part l'acheminement, qui répondent à des mécanismes de tarification distincts.

J'apporte dès lors les réponses suivantes aux questions posées par Monsieur le Conseiller communal Grossenbacher lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2024, qui répondent par ailleurs aux questions posées par courriel par le Monsieur le Conseiller communal Bolay.

Pourquoi l'énergie est-elle plus chère chez nous que chez nos voisins ? Est-ce que cela est peut-être dû au volume de consommation de Belmont par rapport à des communes plus grandes que nous ?

L'énergie provient de 4 sources principales :

1. La production propre ;
2. L'achat via des contrats à court et moyen terme ;
3. La reprise du surplus de la production d'énergie renouvelable ;
4. L'achat de besoins immédiats.

Pour notre commune la situation est la suivante :

1. Nous n'avons pas de production propre ;
2. Nos besoins, évalués un an à l'avance, sont inclus dans le volume négocié par Romande Energie afin de bénéficier d'un tarif de masse ;
3. La quantité reprise du surplus de production photovoltaïque est rémunérée, pour l'instant, à un tarif fixé pour l'année ;
4. Les besoins immédiats dépassant la quantité prévue de consommation font appel au marché et donc au tarif de l'instant qui peut être très élevé. Ce besoin est appelé « dentelle ».

Ces différents paramètres permettent de définir un tarif de fourniture de l'énergie sur lequel sont appliqués les coûts de gestion et d'acquisition de l'énergie.

Chaque GRD a ses propres calculs et donc ses propres tarifs. Nous ne connaissons pas les bases utilisées par les distributeurs des communes voisines.

La seule commune avec laquelle une comparaison peut être effectuée est Pully qui a les mêmes sources d'approvisionnement que la Commune. La différence de tarif de l'énergie entre nos deux communes est de quelques fractions de centimes.

Comment et qui détermine les tarifs de la partie régionale ?

Acheminement régional

Ce tarif comprend tous les coûts des infrastructures depuis la très haute tension jusqu'à la basse tension qui est délivrée à la sortie des postes de transformation. La calculation de ces coûts est faite à chaque niveau de tension puis est répercutée au niveau inférieur. Au final, nous n'avons aucune prise sur le coût de l'acheminement à l'amont de notre réseau.

Acheminement local

Il s'agit des coûts d'exploitation liés à notre propre réseau de distribution basse tension jusqu'au consommateur final. Ces coûts comprennent les travaux de maintenance, d'agrandissement ou de modification physique du réseau. Les travaux administratifs prennent de plus en plus d'importance avec chaque nouvelle connexion d'une production photovoltaïque ou de pompe à chaleur ou encore de besoins supplémentaires en énergie.

L'acheminement

L'ensemble des coûts de l'acheminement régional et de l'acheminement local constituent au final le coût mentionné sous le titre « Réseau régional et national » figurant sur la table des tarifs.

Hormis l'effet ponctuel lié à l'installation des nouveaux compteurs, (environ 3 cts/kWh pour 2025) il faut relever que les coûts d'acheminement vont probablement continuer à augmenter ces prochaines années. Les facteurs d'influence sont, d'une part, une diminution de la consommation et, d'autre part, la révision de la législation fédérale (Loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr) et ses ordonnances d'application, lesquelles entreront en vigueur de manière échelonnée, si bien que l'impact n'est pas encore connu.

Pourquoi le tarif régional augmente-t-il avec la mise en place des nouveaux compteurs alors que cela ne devait pas être le cas ?

Dans le cas de Belmont, les travaux de mise en place des futurs compteurs à télérelève doivent être imputés en totalité dans l'exploitation de l'année d'exécution et non pas « lissés » sur plusieurs années. Ces travaux sont planifiés sur 2 ans. Par contre, le coût d'acquisition des compteurs est imputé dans la valeur du réseau.

La commune de Belmont ne dispose pas de personnel technique ni administratif à même d'accomplir ce travail de pose des nouveaux compteurs. Dès lors que le traitement des informations de facturation sera effectué par Romande Energie comme auparavant et afin de garantir la sécurité et la fiabilité de la chaîne de transmission de l'information, la Municipalité a décidé de travailler avec Romande Energie.

La Commune de Lutry dispose de son propre personnel technique et administratif pour la gestion opérationnelle et financière de son réseau électrique. Le déploiement des compteurs à télérelève a effectivement commencé et il est effectué en interne à son propre rythme.

La Commune de Pully n'a pas encore commencé le déploiement. Un préavis a été déposé pour mettre en route une phase pilote. Ce travail est effectué en interne par le personnel technique et administratif du service de l'électricité.

Pourquoi le tarif d'abonnement Swissgrid est-il plus cher chez nous qu'à Pully ?

Le montant « Abonnement » figurant sur la table des tarifs concerne la location des compteurs et n'a rien à voir avec Swissgrid. Chaque distributeur a ses propres bases de calcul pour la fixation du tarif de location des compteurs et par conséquent celui-ci est peu comparable.

Enfin, quels sont les avantages et les inconvénients d'avoir un « régime spécial » auprès de Romande Energie par rapport à d'autres communes qui sont à 100% gérées par Romande Energie ?

La Commune n'a pas un « régime spécial » auprès de Romande Energie. Il faut rappeler que depuis 2008, nous avons, avec les distributeurs partenaires, un tarif unique de l'énergie au travers de la société « Romande Energie Commerce » (REC). De plus, la facturation des prestations de l'eau, de l'électricité et de l'assainissement a été « soustraite » à REC. A la cessation d'activité de REC, la Municipalité a décidé de poursuivre son partenariat avec Romande Energie.

L'avantage est que nous bénéficions des compétences et des volumes pour l'achat d'énergie. Le traitement de la facturation, du centre d'appels, ainsi que du contentieux se poursuivra comme auparavant. Pour la mise en place des compteurs à télérelève, nous bénéficions de l'expérience de Romande Energie et utilisons les mêmes plateformes informatiques pour la gestion des données de facturation.

Panne électrique du 14 novembre 2024

Jeudi 14 novembre 2024 à 18h53, un déclenchement est survenu au poste de transformation Moyenne/Basse tension de Malavaux.

Cette coupure a impacté 379 clients pour une durée 115 minutes.

Une surcharge sur ce poste de transformation est la cause de cette coupure. La charge instantanée équivalait à une 1 fois et de demie la capacité maximum du poste de transformation. Tout comme l'an passé, les investigations menées n'ont pas permis de trouver l'origine de cette demande de charge extraordinaire. Nous espérons que la mise en service du nouveau poste de transformation dans le cadre du quartier Arnier III permettra de solutionner ce problème.

Les conditions météorologiques actuelles, avec une baisse de la température, orientent les investigations vers l'impact possible des pompes à chaleur et des chauffages électriques. Pour informations les pompes à chaleur représentent environ 20% et les chauffages électriques 10% des moyens de chauffage des bâtiments situés sur le territoire communal.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Municipal

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

tl : Fréquence des bus

Vous avez pu lire récemment quelques articles dans la presse locale faisant état d'une baisse « notable » de la qualité de desserte des tl au cours des dernières semaines.

En effet, les tl font actuellement face à un manque de ressources pour la conduite des bus, ce qui implique parfois des suppressions de courses et l'insatisfaction légitime des utilisatrices et utilisateurs qui attendent aux arrêts.

Rappelons que le réseau de bus des tl représente 260 véhicules qui circulent sur 44 lignes de bus, grâce à un total de 950 conductrices et conducteurs, ceci pour répondre aux besoins de 76 millions de passagères et passagers par année.

Le manque actuel de ressources est dû à un taux de rotation du personnel plus important que par le passé et un nombre de départs à la retraite également plus élevé qu'attendu. À cela s'ajoute un nombre d'échecs en formation initiale des conductrices et conducteurs plus important qu'attendu.

Les tl sont bien conscients de la nécessité de recruter du personnel de conduite et ont déjà commencé à le faire il y a plusieurs mois, mais il faut préciser que la formation initiale

du personnel de conduite dure plus de 6 mois, ce qui rend assez longue l'intégration de nouvelles recrues.

En attendant ces renforts, il a été décidé de réduire l'offre existante, afin de gagner 33'000 heures de conduite, sur un total d'environ 1'400'000 heures. Cela se fera de manière peu perceptible pour les utilisatrices et utilisateurs, notamment en réduisant très légèrement les fréquences en journée, en débutant les fréquences d'heure de pointe un peu plus tard le matin et en débutant les fréquences de soirée un peu plus tôt le soir.

Il a également été décidé de reporter à 2026 certaines des nouvelles offres prévues pour 2025, mais cela concerne essentiellement l'ouest lausannois.

Les lignes 47 et 49 ne devraient a priori pas être impactées par ces mesures.

Un retour à la normale est attendu pour 2026, grâce aux recrutements en cours et au renforcement des équipes de formation.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Municipal

M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Pas de communication.